

Retour sur : l'atelier des mesures environnementales et paysagères du projet

Tout projet éolien s'accompagne de mesures en faveur de la biodiversité et du cadre de vie des habitants, au bénéfice du territoire.

Le 2e atelier de concertation réalisé en mai 2022 a permis à une trentaine d'habitants de réfléchir aux mesures d'accompagnement du projet et d'identifier celles qui correspondent le mieux à vos attentes.



Premières pistes retenues

- **Paysage et cadre de vie** : aménagement d'une place de village, enfouissement de réseaux électriques aériens
- **Biodiversité** : plantations de haies le long de chemins ; reboisements au sein de la commune

Depuis, nous avons poursuivi les échanges avec d'autres acteurs locaux, ayant également une vision du développement du territoire, afin de travailler avec eux sur leur concrétisation.

Le résultat de ce travail vous sera présenté lors de l'atelier de restitution.



Le classeur citoyen est toujours consultable en mairie et vous pouvez y apporter vos observations



Qui sommes-nous ?

► Producteur indépendant d'électricité 100% renouvelable, wpd onshore France développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens terrestres. Depuis 2002, 32 parcs éoliens ont été développés ou sont en cours de construction en France. wpd compte sept agences réparties sur le territoire national : Lille, Limoges, Dijon, Nantes, Lyon, Cholet, Boulogne-Billancourt et emploie plus de 100 personnes en France.

Proximité

► Interlocuteur unique tout au long du projet, nous intégrons au mieux les enjeux locaux de chacun de nos parcs. Nos agences sur tout le territoire nous permettent d'être au plus proche de nos interlocuteurs.

Fiabilité

► Pionnier de l'éolien en France, nous bénéficions d'un solide savoir-faire grâce à nos équipes d'experts dédiés et d'une reconnaissance des services de l'Etat sur l'ensemble de nos projets.

À l'écoute

► Nous plaçons la concertation au cœur de notre démarche, avec les élus, les habitants et tous les acteurs du territoire en s'appuyant sur l'assemblée citoyenne de la commune.

AGENDA

Janvier 2023

→ Réunion avec l'ONF

1^{er} trimestre 2023

→ Etude hydrogéologique
→ Fin des échanges avec la DGAC

Mars/Avril 2023

→ Restitution du projet aux habitants de Méné-la-Horgne

Été 2023

→ Dépôt de la demande d'autorisations environnementales



Pour plus d'information, contactez-nous !

wpd onshore France Agence de Dijon - 14 B rue du Chapeau Rouge - 21 000 Dijon

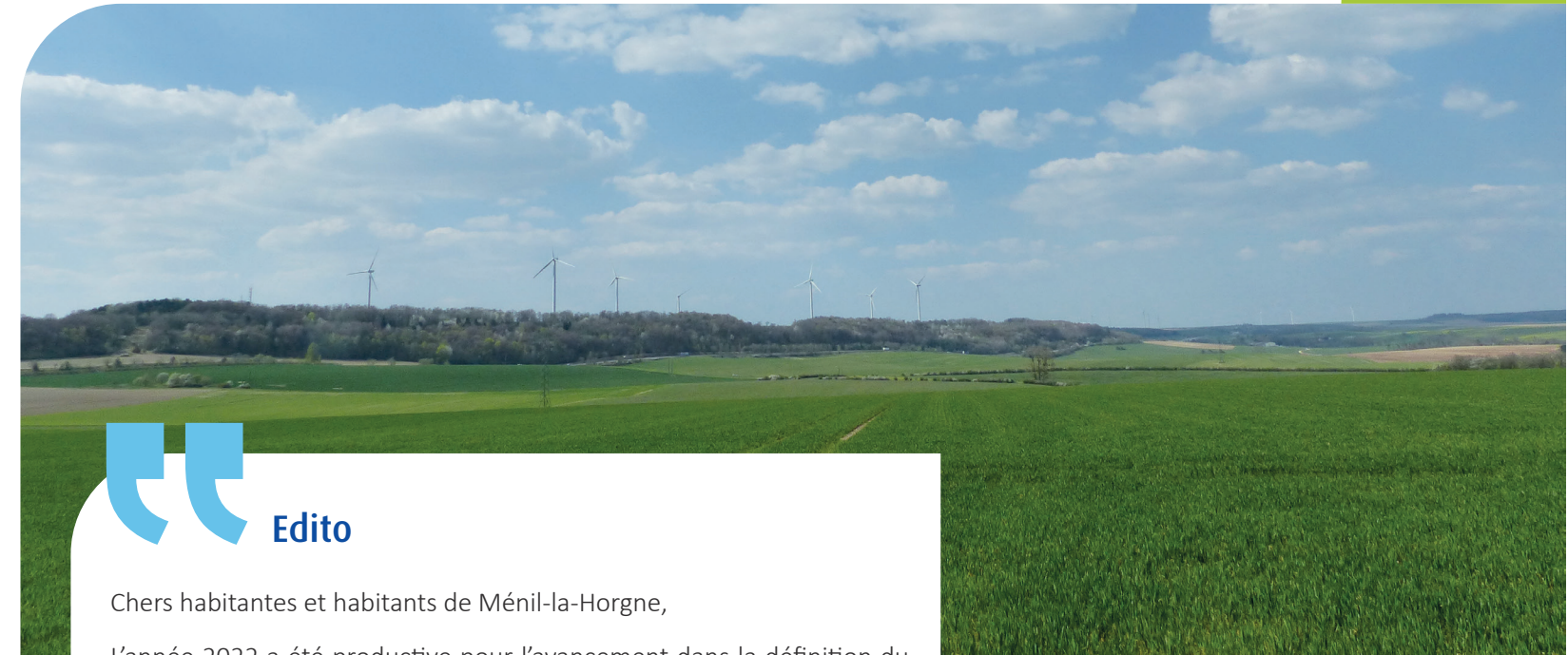
03 74 31 01 30

menil-la-horgne2@wpd.fr

www.wpd.fr



JANVIER 2023 Bulletin d'information n°2 Projet éolien de Méné-la-Horgne



Edito

Chers habitantes et habitants de Méné-la-Horgne,

L'année 2022 a été productive pour l'avancement dans la définition du projet. Le premier semestre a été marqué par deux temps forts de la concertation.

Nombre d'entre vous ont participé aux ateliers organisés en mars et mai dernier pour travailler sur l'implantation du projet et les mesures qui lui seront concomitantes. Nous tenons à remercier de nouveau tous les participants pour leur contribution et de la qualité des échanges qui enrichissent le projet.

Depuis ces ateliers participatifs, nous travaillons activement à la définition d'un projet qui prend en compte les observations que vous avez alors formulé.

Au cours de la seconde partie de l'année, nous avons renforcé notre concertation auprès de l'administration et des acteurs locaux dans l'objectif de recueillir les avis de chacun. Un nouveau critère concernant l'aviation civile s'est également ajouté et nous travaillons ardemment pour défendre nos arguments techniques développés ensemble lors de nos ateliers. Le 9 décembre dernier, M. Kaiser, le bureau d'étude ECOSPHERE et l'équipe wpd avons également présenté le projet en réunion de pré-cadrage aux services instructeurs de la Préfecture.

Nous sommes convaincus que nos échanges avec l'ensemble de ces acteurs sont indispensables pour développer un projet éolien fruit du meilleur consensus. Dans la continuité de notre démarche d'information et concertation, nous vous donnons rendez-vous dans quelques mois pour finaliser cette séquence de travail.

En vous souhaitant nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année,

L'équipe projet



Les chiffres clés du projet



Un deuxième semestre dédié à la concertation institutionnelle

? Le saviez-vous ?

- Une autorisation environnementale d'un projet éolien est délivrée par le préfet de département après la consultation de plus de 20 services institutionnels.

Cet automne, wpd a donc multiplié les rencontres afin de présenter le projet, avoir un premier retour des différents services et anticiper les points sur lesquels l'argumentaire doit être renforcé.

Nous avons aussi pu les sensibiliser aux critères validés par les habitants lors de l'atelier de concertation, identifier les points d'attention et les clarifier dès à présent en vue de faciliter l'instruction plus tard.

Critères prioritaires définis par les habitants lors de l'atelier

- 7 à 9 éoliennes
- Une hauteur pouvant aller jusqu'à 210 mètres de haut pour optimiser la production d'électricité verte
- Privilégier une implantation évitant les secteurs entre la RN4 et la route de Laneuville
- Envisager l'implantation de 1 à 2 éoliennes en forêt communale

Poursuite de la concertation en 2023

Ces critères constituent pour nous une ligne directrice du projet dont les différents experts (paysagistes, écologues) doivent tenir compte.

En 2023, un atelier de restitution sera organisé avec les habitants pour vous présenter l'implantation finale du projet ainsi que l'ensemble du travail réalisé.

Echanges et rencontres institutionnels

2019

- **Octobre** : Services instructeurs de la DREAL

2021

- **Mars & septembre** : DDT et ONF

2022

- **Août à octobre** : Conseil départemental
- **Août à octobre** : Parlementaires
- **Octobre - Novembre** : Agence Régionale de Santé
- **Novembre** : Visite de Mme la Préfète à Ménil-la-Horgne
- **Novembre - Décembre** : Direction Générale de l'Aviation Civile
- **Décembre** : Réunion de cadrage du projet avec les services de l'Etat en présence des services instructeurs, de la DDT, de l'architecte des bâtiments de France



Les points d'attention à prendre en compte dans l'implantation

Au fur et à mesure que le projet se développe et se précise dans son implantation, de nouveaux points d'attention sont à prendre en compte.

Routes départementales

Nous travaillons actuellement avec le département sur l'accès des convois exceptionnels, les risques de dégradation des routes utilisées et la sécurité routière.

Aviation civile

Une nouvelle contrainte aérienne en lien avec le couloir de passage des avions de chasse est apparue cet automne, dû à une nouvelle circulaire de la Direction Générale de l'Aviation Civile. Nous échangeons actuellement avec son référent afin de préciser les modalités de cette contrainte, qui ne concerne qu'une partie du site d'étude.

Eaux potables

Afin de garantir le maintien de la qualité des captages d'eaux, une étude hydrogéologique vient d'être lancée. Elle sera présentée à l'Agence Régionale de Santé qui sera en charge de la valider.

Éolienne citoyenne : un engagement renouvelé



Depuis la décision entérinée début 2022 par le conseil municipal pour une éolienne citoyenne, la mairie et wpd ont rencontré en cours d'année la commune de Montdidier, qui a une expérience similaire et exploite son parc éolien.

La dimension citoyenne du projet a également été présentée à la Préfète lors de sa visite.

La commune et wpd travaillent ensemble à la meilleure forme juridique et financière pour cet investissement communal.

Éoliennes en forêt communale

L'implantation d'éoliennes en forêt est relativement fréquente dans le nord de l'Europe. En France, celle-ci est plus rare et l'administration reste très prudente, notamment au regard d'éventuels enjeux écologiques.

wpd défend l'implantation d'éoliennes en forêt et met en place des protocoles environnementaux spécifiques pour le permettre. Les études écologiques ont été renforcées et couvrent 2 années, contre une seule sur les secteurs agricoles. Nous travaillons également avec les constructeurs pour réduire au maximum les surfaces qui devront être coupées.

Enfin, la dimension communale de la forêt, les revenus ainsi générés et surtout la réflexion menée autour des évolutions de la gestion forestière face aux enjeux déjà concrets du dérèglement climatique constituent autant d'atouts à faire valoir auprès de la préfecture.

Des échanges sont d'ores-et-déjà en cours avec l'administration et l'ONF sera à nouveau rencontré en début d'année.



LES ÉTAPES DU PROJET

